

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A-LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

tions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Déclaration de Maladie

N° P19-

065266

ND: 97446

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6183

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : BAYDOURI K AMAL

Date de naissance : 18/05/61

Adresse : Quartier des Hôpitaux

Provence App. 11 Rue 29 Casablanca

Tél. : 06 613 30 90 12 Total des frais engagés : 2071 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 15/05/2020

Nom et prénom du malade : Dr. H. BAYDOURI, Famille Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Luxus systemique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

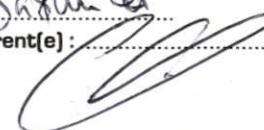
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 22/05/20

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11/05/2020	C3			Professeur Hassani El Kabli Professeur de l'enseignement Supérieur Médecine Interne CLINIQUE MERS SULTAN UNIQUE MERS SULTAN
20/04/2020	Voir Détail	600,-		

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	137100	137100

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES RADIOGRAPHIQUES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

[Création, remont, adjonction]

The diagram shows a dental arch with 16 numbered teeth (1 through 8 on each side). The teeth are arranged in a curve, with the first molar on the left and the second molar on the right. Four directional markers are present: 'D' on the left, 'C' on the right, 'B' at the bottom, and 'H' at the top. The teeth are numbered as follows: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 on the left side, and 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1 on the right side.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Professeur Hassan El Kabli

Professeur de l'enseignement
Supérieur
Médecine Interne



الأستاذ حسن القبلي

أستاذ التعليم العالي
الطب الباطني

Casablanca, le 12/04/20..... الدار البيضاء ، في

Mme Naim Baydoun Samha

137100

Per

injekt.



Une hnt

PHARMACIE
PUISANCE PHARMA
Angle Place et Rue Sidi Maârouf
Casablanca - Tel: 0522 28 05 86
TP: 346472771 - ref: 14447437
CNSS: 9318056 RC: 285647
ICE: 00015967800003

Professeur Hassan El Kabli
Professeur de l'enseignement
Supérieur
Médecine Interne
CLINIQUE MERS SULTAN

64, Bd. Omar El Idrissi (en face du jardin murdoch) - Casablanca

Tél : 05 22 27 02 79 - Fax : 05 22 26 79 42 - GSM : 06 61 15 72 74

E-mail : hassanelkabli@gmail.com

50 mg de fer/ml
ferinject®

1 Flacon (10 ml)
زجاجة واحدة (10 مل)

Ne pas congeeler
Posologie et Mode d'emploi:
consulter la notice

Distribué par PROMOPHARM S.A
Z.I. du Sahel - Had Soualem
PPV : 1371 DH 00

Chimique sous tension
Sous tension
Hémodiluant Héparine à rappel



ICE:001728360000010

F A C T U R E

N° :

973 / 2020 du 22/04/2020

Numéro dossier : 0D221147

Médecin traitant : PR. KABLI

Nom du patient	Modalité de paiement	Période hospitalisation	
Mme DLIMI SAMIHA	Payant	20/04/20	20/04/20

Désignations des prestations	Lettres Clé	Nbre	Prix unitaire	Montant DH
CHAMBRE SIMPLE		1,00	400,00	400,00
GRATUITE ACCORDE ADM	GRATUIT	1,00	-100,00	-100,00
			Sous/Total	300,00
Total clinique				300,00
PR. KABLI (interne)	V3	1,00	300,00	300,00
			Sous/Total	300,00
Total autres prestations				300,00

Arrêtée à la somme de :	TOTAL GENERAL		
SIX CENTS DIRHAMS	600,00		
Encaissé espèce 600,00	Encaissé chèque	Total 600,00	Solde

Droit de Timbre
Selon Les Dispositions
L'article 252 du Code
du Commerce

CLINIQUE MERS SULTAN
64 Rue Omar El Idrissi
Casablanca - Tél. 05 22 27 72 72



NOTE D'HONORAIRES

22/04/2020

Le : 23/04/2020

Références : 973 / Payant
Entrée / Sortie : 20/04/2020 - 20/04/2020

Le Professeur KABLI

INTERNE

Patente n° :

Adresse

a l'honneur de présenter Mme DLIMI SAMIHA

sa note d'honoraire s'élevant à la somme de

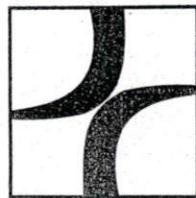
300,00 Dhs (TROIS CENTS DIRHAMS)

et le prie d'agréer l'expression de ses sentiments distingués.

Espèces

Cache et signature

Professeur Hassan El Gahli
Professeur de l'enseignement
Supérieur
Médecine Interne
CENTRE MERS SULTAN



Casablanca le :

29/04/20

Nom :

Dlimi Baidourou Samia

Diagnostic :

Lupus + Anémie féménine

Médecin traitant :

COMPTE RENDU
D'HOSPITALISATION

Perfusion de fer - fer injecté
au hôpital du Jr.

Professeur Hassan El Kabli
Professeur de l'enseignement
Supérieur
Médecine Interne
CLINIQUE MERS SULTAN



BILLET DE SORTIE

Nom du patient : **Mme DLIMI SAMIHA**

Chambre :

Médecin traitant **KABLI**

Prise en charge **Payant**

Date entrée **20/04/2020**

Date sortie **20/04/2020 11:48**

Le caissier

L'infirmier

Le major

CLINIQUE MERS SULTAN
64 Rue Omar El Idrissi
Casablanca - Tél: 05 22 27 72 72

NOM & PRENOM :

NOTE CONFIDENTIELLE DU MEDECIN TRAITANT

1° Date de la constatation de l'état du malade:

22/4/20

2° Renseignements clinique :

Reformé de la fer à fer injecté
en hôpital du Jr

3° Traitement envisagé correspondant à la cotation indiquée sur
le bulletin d'information ou à la demande d'entente préalable
(si possible, nombre des actes en série):

4° Durée prévisible du traitement:

Casablanca, le 22/4/20

Professeur Hassan El Kabli
Professeur de l'enseignement
Supérieur
Médecine Interne
CLINIQUE MERS SULTAN